



## **COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5**

**Du 5 JUIN 2026 – DELIBERATION N° 5**

### **Lancement du dispositif Argent de poche**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, Mme Laurence MARTIN, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, M. Julien ROZEN,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent GUILLON, M. Frédéric LAUDE ayant donné pouvoir à M. Frédéric MONFORT ; Mme Julia ROUGE GAY ayant donné pouvoir à Mme Yuna PENNEC ; M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET.

Absents excusés : Mme Patricia MARCHETEAU

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

---

Le dispositif "Argent de poche" offre la possibilité à des jeunes habitants de la commune, de 14 à 17 ans, d'effectuer des petits chantiers de proximité pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation. Encadrés par un référent pédagogique et technique (élu ou technicien), les jeunes peuvent ainsi découvrir le monde du travail, le fonctionnement des services municipaux et participer à la vie de la commune à travers des tâches concrètes et variées.

Pour lancer le dispositif, la commune a d'ores et déjà identifié plusieurs chantiers en lien avec les services administratifs, techniques, jeunesse et bibliothèque.

Il est donc proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de LANVEOC à partir des grandes vacances scolaires pour l'année 2026 selon les modalités suivantes :

- chaque jeune pourra effectuer plusieurs missions dans l'année en fonction des places disponibles et du nombre de candidats dans le respect d'une volume horaire maximale de 20 jours pendant les grandes vacances scolaires et de 10 jours pendant les petites vacances.
- Pour réaliser la mission, il devra s'engager en signant un contrat de participation sur une période d'une semaine et percevra une indemnité de 15€ par jour, pour 3 heures de travail.
- A la fin de chaque semaine réalisée, les jeunes percevront une gratification de 15 € par plage horaire effectivement effectuée.

Les missions suivantes sont ainsi proposées pour les grandes vacances et les vacances de la Toussaint :

- Animations et jeux avec les animateurs du centre de loisirs (2 jeunes/semaine) : du 13 au 17/7/26 ; du 20/7 au 24/7/26 ; du 27 au 31/7/26 ; du 19/10 au 23/10/26 et du 26/10 au 30/10/26.
- Aide à la bibliothèque et aux services administratifs de la mairie (2 jeunes/semaine) : du 20/7 au 24/7 ; du 10/8 au 14/8 et du 26/10 au 30/10/26.
- Entretien et espaces verts (services techniques) - participation à des actions de désherbage ou de nettoyage des espaces publics et petits travaux de peinture et d'aménagement au foyer des jeunes (2 jeunes/semaine) : du 20/7 au 24/7
- Aide au cimetière (accompagnement des visiteurs et aide pour la préparation des tombes pour la fête de la Toussaint) 5 jeunes/semaine : du 27/10 au 31/10/2026.



Si l'intégralité des missions jeunes est remplie, 19 jeunes pourraient ainsi bénéficier de cette première expérience du dispositif Argent de Poche, pour un budget total de rétribution de 1725 €, dont 862.5 € pourrait être pris en charge par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour amorcer l'opération, il est nécessaire de déposer un dossier auprès de la CAF et une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) au moins 1 mois avant le démarrage des chantiers, présentant les chantiers projetés et le nombre de participants estimés. A l'issue de l'année, un bilan sera ensuite proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**D'APPROUVER** la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune de Lanvéoc.

**D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>M. Stéphane NESZTLER</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>Christine LASTENNET</p>
---	---